

Image not found or type unknown



Est ce que je peux m'assocée a la suite d'une liquidation judici

Par **PIERRETTE_old**, le **17/12/2007** à **13:42**

A la suite du Décès de mon mari j'ai subit une liquidation judiciaire en juin 2005 rnAujourd'hui j'ai un ami qui veut prendre la gérance d'un camping,il voudrait crée une sarl , il veut que je fasse partie de sa société , est ce que je peux sans lui faire courir de risque m 'associé avec lui ?rnDepuis 18 mois je n'ai plus de nouvelle du liquidateur ,je sais que je ne peux pas reprendre moi meme une affaire. Recevez mes sincères salutations.rn.